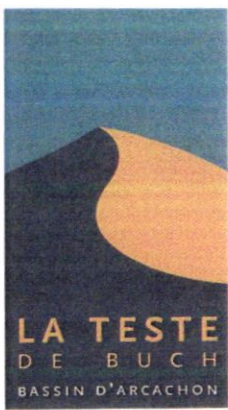




COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DECISION n° 2022-473
I-4 Autres types de contrats



OBJET : Mise à disposition d'un terrain pour stocker les bois extraits du massif forestier de la commune de La Teste de Buch dans le cadre de la mise en sécurité faisant suite aux incendies

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la DFCI a besoin dans la réalisation de sa mission d'un espace de stockage.

Considérant qu'un lieu de stockage en lisière du massif forestier existe à « Cap de mount » Allée cap de mount, sur les parcelles CO197/198 sur le territoire de la commune de La Teste De Buch.

DECIDE

ARTICLE I

De mettre à disposition de la DFCI Aquitaine, Maison de la Forêt, 6 parvis des Chartrons, 33075 BORDEAUX Cedex, un terrain à « Cap de mount » Allée cap de mount, sur les parcelles CO197/198 sur le territoire de la commune de La Teste De Buch.

ARTICLE II

La DFCI prendra à sa charge les coûts liés à l'usage du lieu. La mise à disposition est conclue pour la période allant du 20 septembre 2022 au 30 juin 2023.

ARTICLE III

Monsieur Le Directeur général des services, Monsieur Pierre MACE Directeur de la DFCI sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.
 Une ampliation de la présente décision sera transmise à la sous-Préfecture d'Arcachon pour le contrôle de légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 23 septembre 2022.

Patrick DAVET



Maire de LA TESTE DE BUCH
 Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220923-DEC2022_473a-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2022

Affichage : 28/09/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

Hôtel de Ville ■ 1, Esplanade Edmond Doré ■ B.P. 50105 ■ 33164 La Teste de Buch Cedex
 05 56 22 35 00 ■ Fax 05 56 54 46 40 ■ www.latestedebuch.fr

Ref. 201503 Berger-Levrault (0072)

